

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Montfaucon (salle d'animation),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Lucien MOUNIER)*

Nombre de membres :

En exercice : 24

Présents : 16

Ayant pris part au vote

(vote public) : 21

○ Pour : 21

○ Contre : 0

○ Abstention : 0

○ Blanc : 0

○ Nul : 0

Date de convocation :

Le 10 décembre 2024

Date d'affichage :

Le 10 décembre 2024

DELIBERATION N° :

DC/2024-12-16/08

OBJET DE LA SEANCE :

Assainissement

Création de poste - SPANC

Présents : MM. DURIEUX Pierre, VALLAT Robert, GOUY Pascal, MOULIN Christophe, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, SANTY Jean-Pierre, BERTHOLON Michel, PEYRARD Nicolas, POINAS Jean-Michel et Mmes MARCON Catherine, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusé : Néant.

Absents : M. CELLE Hubert et Mmes DREVET Hélène et MASSARDIER Céline.

Pouvoirs : Mme JAMES M.-Laure donne pouvoir à M. SABY F.-Régis, M. GRANGE Jean-Paul donne pouvoir à Mme MARCON Catherine, Mme MEYNET Isabelle donne pouvoir à M. MOULIN Christophe, Mme MOUNIER Emeline donne pouvoir à M. DURIEUX Pierre, M. PEYRARD Guy donne pouvoir à Mme SOUTRENON Maryline.

M. le Président rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Il rappelle ensuite la délibération du Conseil Communautaire du 30 juillet 2009 actant la prise par la Communauté de Communes de la compétence « assainissement non collectif » pour la transférer au Syndicat des Eaux Loire Lignon et la délibération n° DC/2024-11-04/04 du 4 novembre 2024 approuvant le principe de procéder à la dissolution du Syndicat des Eaux Loire Lignon.

M. le Président indique que dans le cadre de la compétence SPANC de la collectivité, un agent en charge du SPANC va être transféré au sein de la collectivité suite à la dissolution du Syndicat des Eaux Loire Lignon qui va intervenir au 31 décembre 2024.

C'est le cas de l'agent Benoit VIALON, responsable SPANC, qui sera ainsi transféré à compter du 1^{er} janvier 2025 au sein d'Haut Pays du Velay communauté par voie de mutation, en vue d'être mis à disposition de la Société Publique Locale des eaux entre Loire et Lignon (structure qui sera gestionnaire du SPANC à compter de 2025).

AR Prefecture

043-244300307-20241216-DC2024121608-DE
Reçu le 23/12/2024

Il précise ainsi qu'il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet de 35 heures à compter du 1^{er} janvier 2025 et ce conformément à l'avis favorable du CST en date du 26 novembre 2024.

M. le Président propose au Conseil Communautaire de se positionner sur ce dossier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide la création d'un poste d'adjoint technique territorial sur un temps complet de 35.00 heures par semaine,
- indique que la prise de poste prendra effet au 1^{er} janvier 2025,
- autorise M. le Président à signer tout document utile à intervenir concernant ce dossier et à modifier le tableau des effectifs correspondants,
- charge le Président d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget primitif 2025,
- charge le Président de mettre en œuvre la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET
Président,

Lucien MOUNIER
Secrétaire de séance,



AR Prefecture

043-244300307-20241216-DC2024121608-DE
Reçu le 23/12/2024

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le